





# INSTRUCTION ET GESTION DES CONTRATS SANTÉ PRÉVOYANCE

 Référence :
 Durée :
 Niveau :
 Modalités :
 Tarifs :

 AA456
 3 jours - 21 h
 Bases
 Présentiel ou à distance
 2039,00 €

# **LIEUX ET DATES:**

#### **PARIS**

- Du 16/12/2025 au 18/12/2025

# **OBJECTIFS**

- Instruire les demandes de prestation en nature
- Régler les demandes de prestation en nature
- Calculer les indemnités de prestations en espèces

#### **Information complémentaire:**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

#### POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

#### Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

#### **PROGRAMME**

- A. Instruction et gestion des demandes de prestation en nature :
- 1. Régime général
- 2. Complémentaires santé
- 3. Règlement des prestations en nature : recevabilité d'une demande de remboursement, justificatifs des soins et remboursement
- B. Instruction et gestion des demandes de prestations en espèces:
- 1. Arrêt de travail : instruction du dossier et calcul des indemnités journalières dues
- 2. Invalidité : instruction du dossier et calcul de la rente invalidité
- 3. Décès : calcul du capital décès et des rentes veuves et orphelins
- 4. Règlement des prestations en espèces : recevabilité, pièces justificatives et prestation
- 5. Cas de refus d'indemnisation (validité exclusions de garantie, fausse déclaration, fraude )
- C. Calculs des prestations en nature et en espèces dans le cadre de régimes spécifiques :
- 1. Gestion des prestations pour un travailleur non salarié (RSI)
- 2. Gestion des prestations pour les agriculteurs (MSA)
- 3. Régime Rhin et Moselle
- 4. Régimes spéciaux
- D. Recours subrogatoire des assurances de personnes et des complémentaires santé
- 1. Indemnisation du dommage corporel en droit commun (évaluation médicale et postes de préjudices)
- 2. Recours des assureurs de personnes en qualité de tiers payeurs (fondement modalités procédures)

#### **Validation des acquis:**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

#### **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### **PUBLIC**

Gestionnaires frais médicaux et ADP

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

# **PRÉ-REQUIS**

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

2039,00 € Exonérés de TVA

# **CONTACT**

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 31/10/2025 à 14:55